

Les morts s'accumulent autour d'une boîte de nuit à Besançon : un Guadeloupéen décède

ÉCRIT PAR LA RÉDACTION AVEC AFP

13 novembre 2024



Un jeune guadeloupéen est décédé après avoir été tabassé à la sortie d'une discothèque de Besançon « *pour avoir fait des avances à une jeune femme* ». Mardi 12 novembre le procureur, précisait que deux suspects sont incarcérés.

Ce militaire de 26 ans du 19e Régiment du génie de Besançon, dont le nom n'a pas été indiqué, a été hospitalisé pendant 5 jours alors que “*son décès n'est pas encore prononcé mais son espérance de vie est quasi réduite à néant, en raison de la gravité de ses lésions cérébrales*”, précisait le procureur de Besançon, Étienne Manteaux, lors d'une conférence de presse hier mardi 12 novembre. Le décès a été prononcé ce mercredi

13 novembre.

Vendredi 8 novembre, vers 3 h 50, l'homme a été découvert inconscient sur le parking de la discothèque le QG. Lors de son hospitalisation, les médecins ont constaté de graves lésions cérébrales.

Les images de vidéosurveillance de la discothèque de cette ville de l'est de la France ont permis aux policiers de constater qu'une rixe avait eu lieu entre le jeune homme et trois individus.

Frappé debout, il est tombé et son crâne a heurté le sol, puis ses agresseurs lui ont infligé plusieurs coups de pied, notamment à la tête.

L'enquête confiée au Service local de police judiciaire (SLPJ) a permis d'identifier trois suspects. L'un d'eux est en fuite et deux autres, âgés de 19 ans, ont été interpellés.

Ils ont expliqué que ce jeune militaire avait "*tenté une approche de séduction*" auprès d'une jeune fille, la petite amie de l'homme en fuite, en lui demandant son numéro de portable à deux reprises, "*ce qui a déplu au petit ami*", indique le procureur Étienne Manteaux.

Les deux suspects ont admis avoir frappé la victime. Ils ont été mis en examen pour "violences volontaires en réunion ayant entraîné une infirmité permanente" et incarcérés. Cette qualification pourrait évoluer avec le décès de la victime en "violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner, aggravées par le fait qu'elles ont été commises en réunion", un chef d'accusation passible de 20 ans de réclusion criminelle.

L'un d'eux a déjà été condamné à six reprises, dont deux pour des

violences aggravées. Le directeur interrégional de la police nationale (DIPN) du Doubs, Laurent Perrault, a fustigé une “*agression particulièrement violente et injuste*” promettant de “*mettre beaucoup de moyens pour trouver le troisième homme en fuite*”.

Le préfet du Doubs, Rémi Bastille, a décidé de “*fermer administrativement cette discothèque pour une durée de 30 jours*”, suite “*aux nombreux faits de violences qui ont été commis à la sortie de l’établissement*” ces derniers mois, ainsi qu’aux “*multiples plaintes de riverains pour nuisances*”.

Le 26 septembre 2024, le Tribunal administratif de Besançon venait de valider l’« ultime avertissement” délivré par la préfecture du Doubs avant une possible fermeture administrative pour troubles à l’ordre public en cas de récidive.

Interrogé par France 3 Matthieu Garny, cogérant de ce haut lieu des nuits bisontines déclarait alors avoir « *dix agents de sécurité à l’intérieur et d’autres encore à l’extérieur pour gérer le parking, on ne peut pas surveiller ce qui se passe dans les rues adjacentes, qu’est-ce qu’on peut faire de plus ?*”

Besançon, préfecture du département du Doubs et siège du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, compte 120 000 habitants et pas plus de 5 discothèques. Le jeune militaire guadeloupéen est la troisième victime aux abords du décrié QG.

| **Madjid Ahamadi, 24 ans**

Dans la nuit du samedi 18 au dimanche 19 novembre 2023, Madjid Ahamadi 24 ans, conseiller commercial, basketteur amateur, part fêter un match victorieux en compagnie de deux coéquipiers. Vers 3 h 30, il

apparaît sur les images de vidéosurveillance de la boîte de nuit le QG. Le Mahorais, très alcoolisé, titubant, est épaulé par un ami qui a expliqué l'avoir déposé dans une voiture garée aux abords de la rivière Doubs à proximité immédiate de la boîte de nuit, mais hors du champ des caméras, pour qu'il « se repose ». Au retour des deux coéquipiers 20 minutes plus tard, Madjid Ahamadi avait disent-ils disparu. Il n'a plus donné signe de vie depuis.



Madjid Ahamadi n'a plus donné signe de vie depuis sa sortie d'une boîte de nuit à Besançon le 19 novembre 2023. Photo : DR

Le jeune basketteur de l'équipe pré nationale du Besançon avenir comtois se serait volatilisé. Son corps n'a pas été retrouvé, mais l'enquête a retenu l'hypothèse d'une chute accidentelle dans le Doubs et d'une noyade, le jeune homme ne sachant pas nager. Un scénario réfuté par les proches de

la victime qui affirment que les enquêteurs n'ont pas exploité tous les éléments de l'enquête et soupçonnent un acte criminel. Le 1^{er} octobre dernier, ils s'étaient tournés vers l'émission télévisée "Appel à témoins" présentée par Julien Courbet sur M6.

■ **Seïf Boulazreg, 25 ans**

Dans la nuit du samedi 23 au dimanche 24 juillet 2022, Seïf Boulazreg ressortissant algérien âgé de 25 ans, s'était vu refuser l'entrée de la boîte de nuit le QG. Agressif (une alcoolémie d'environ 2 g/l et la consommation de stupéfiants sont relevées), le jeune homme immobilisé par les employés de la discothèque le QG dans l'attente de l'arrivée des policiers, s'enfuit.

Le journal *L'Humanité* rapporte que le cogérant, Jérôme Casas, ancien policier, se lance à sa poursuite, armé d'une « gazeuse » et accompagné par un vendeur. Jérôme Casas est présenté comme l'unique témoin des circonstances de la mort de Seïf Boulazreg.

Le journal *L'Est républicain* rapporte que selon le procureur tout s'est joué entre 3 h 39, moment du premier coup de fil à la police rapportant que Seïf Boulazreg venait de mettre un coup à la caméra de la discothèque, et 3h45, heure à laquelle les policiers sont arrivés sur les lieux où ils ont retrouvé l'homme recherché, gisant sur un tas de pierre en contrebas du mur de la citadelle de Besançon.

Le procureur de Besançon, Étienne Manteaux qui a retenu la thèse de la mort par chute accidentelle et écarté celle de coups mortels ou d'un homicide, avait demandé l'ouverture d'une information judiciaire pour recherche des causes de la mort. Les conclusions du médecin légiste après l'autopsie indiquent que les blessures de la victime sont compatibles avec « un choc à forte cinétique ».



Marche de protestation en mémoire de Seïf Boulazreg qui a perdu la vie aux alentours d'une boîte de nuit à Besançon.

Mais pour la famille, une chute de 4,7 mètres de haut n'est pas compatible avec les lésions constatées. Foie et reins écrasés, poumon et cœur contusionnés, hémorragies multiples, fractures des côtes et du visage, le père de la victime ne croit pas à une chute mortelle et affirme dans les colonnes de *L'Humanité* que son "fils a été battu à mort". Une plainte contre X pour homicide a été déposée. L'avocate indique que l'enquête pourra conclure qu'il s'agissait d'un accident, mais il lui paraît nécessaire que toutes les investigations soient menées afin de lever les doutes des plaignants.

Dans un entretien accordé le 17 octobre 2022 à la presse quotidienne régionale, Jérôme Casas et Matthieu Garny, les cogérants du QG, avaient partagé « *leurs ressentis, leurs colères et leurs interrogations* » et dénonçaient des moyens et une sécurité insuffisante dans la ville préfecture. Ils s'étaient déclarés prêts à relever les défis « *de la sécurité et du mieux vivre ensemble* ».

Ce mercredi 13 novembre, le décès d'un jeune militaire guadeloupéen tabassé sur le parking de la discothèque le QG a été prononcé. En l'espace de deux ans, c'est la troisième personne à perdre la vie aux abords de la discothèque le QG à Besançon.